

Le Club Photo Saclay-visions vous invite à participer à son exposition 2022

Règlement

- Article 1: le lieu, les dates et heures d'ouverture.
 - o Espace Lino VENTURA, 52 rue de Sacaly Saclay Bourg
 - o Les 5 et 6 Février 2022
 - o Les 12 et 13 Février 2022
 - o horaires d'ouverture :
 - de 14Hoo à 18Hoo, les 5,6 et 12 Février
 - de 14Hoo à 17H3o, le 13 Février
- Article 2 : Le thème Couleur et Monochrome

« Alimentation »

Cultiver. Élever. Pêcher. Transporter. Transformer. Vendre. Valoriser. Cuisiner. Présenter... et Manger...

L'alimentation représente une part significative des activités humaines.

Ces activités offrent d'innombrables occasions aux photographes d'exercer leur talent, leur imagination, pour nous surprendre par des images inédites, au delà de celles, nombreuses, vues sur les réseaux sociaux!

Nous vous proposons de partager ce que ce simple mot "Alimentation" vous a inspiré au travers de vos photos, Couleurs ou Monochromes.

Comme le champ photographique du thème est vaste, il convient de le limiter à l'Alimentation destinée aux humains.

Article 3 : Les participants

Exposition ouverte aux membres des photo-clubs du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

Le nombre de photos présentées ne devra pas excéder 15 photos par club. La répartition « couleur » et « monochrome » est laissée à l'initiative de chaque photo-club. Le nombre de photos admises par club pourra être ajusté après recensement des clubs participants.

Les adhérents de Saclay-Visions pourront également exposer leurs propres photos (dans la limite de la place disponible). Ils ne participeront pas au concours organisé et exclusivement réservé aux participants des autres clubs du CDP91.

Article 4 : le format et la présentation des épreuves

Les tirages peuvent être des tirages argentiques ou impressions numériques.

Encadrements, supports carton ou isorel ou tout autre support des épreuves seront impérativement au format 30 x 40, toute latitude étant laissée à l'intérieur de ce format concernant les dimensions de la photographie, mais d'un format suffisant pour être appréciée par les visiteurs.

Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide. Chaque club participant fournira ses chaînettes/fils et crochets.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant. Les épreuves devront mentionner au dos du support :

- le titre de l'oeuvre,
- le nom de l'auteur
- le nom du club d'appartenance

Article 5 : Les dates d'accrochage et décrochage

L'accrochage et le décrochage seront faits par les exposants aux dates et heures ci-dessous :

- date d'accrochage : vendredi 4 février 2022 de 14H00 à 18H00 (horaire extensible en soirée sur demande des clubs participants)
- date de décrochage : dimanche 13 février 2022, à partir de 18H00

Article 6 : Les dates clef et les bordereaux de participation.

Les clubs participants feront connaître le **nombre de photos** qu'ils souhaitent présenter **au plus** tard pour le 20 decembre 2021.

Les borderaux détaillés devront être envoyés, au plus tard le 21 janvier 2022 à Alain Kurinckx (mel : <u>alain.kurinckx@gmail.com</u>)

• Article 7 : Les prix

- Photos « couleur » :
 - Prix du public pour une photo
 - Prix du jury pour une photo
 - « Coup de cœur du Maire » pour une photo
- Photos « monochrome » : idem
- « Coup de cœur du Président de l'UR18 de la FPF

Au total, 7 prix seront donc décernés mais chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs seront invités à voter par bulletin afin de désigner dans chaque catégorie, le Prix dit "du Public".

Les **Prix** seront remis aux lauréats le **dimanche 13 février 2022** à **partir de 17H30**, , salle Lino VENTURA, à SACLAY Bourg.

Un « pot de clôture » sera offert à tous les participants.

• Article 8 : Réserves légales

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photo tendancieuse, ou pouvant choquer les visiteurs, ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition, ou au format de support non conforme.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.

Les auteurs des photographies devront :

- en ce qui concerne les personnes ou biens reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces biens.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Saclay-Visions, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos mais ne pourra être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations.

• Article 9: Acceptation des clauses du règlement

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

• Article 10: Situation sanitaire liée à la COVID-19

Le « Pass Sanitaire » sera indispensable pour accéder à la salle d'exposition, y compris pour les accrochage, décrochage et pot de clôture.

Les visiteurs et organisateurs veilleront au strict respect de la réglementation, en marière de port du masque, de gestes barrière, ...

En cas de dégradation de la situation, les organisateurs pourraient être amenés à reporter l'exposition ou l'annuler ou en modifier l'organisation et les conditions d'accès.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Eric VIDAL-ENGAURRAN – 06 83 84 15 09 – Mel : <u>eric.vidal-engaurran@orange.fr</u> Alain KURINCKX – 06 86 91 20 65 - Mel : <u>alain.kurinckx@gmail.com</u>

Edition 28/11/2021

[#]